

des Etats-Unis. En 1923, au comité des Banques et du Commerce, j'ai moi-même déposé un projet devant le comité, dans lequel étaient décrites quelques-unes des fonctions qui s'appliqueraient à une Banque de Réserve Fédérale. C'est au sujet de ces fonctions que je désire vous poser certaines questions, en aussi peu de mots que possible. Mais, tout d'abord, je désirerais savoir de vous l'explication de la variation du nombre des banques. D'après les informations que je possède, nous avions en 1841, dix banques au Canada. Aujourd'hui, je crois que nous en avons onze?—R. Je crois que c'est exact.

Q. En 1867, nous en avions vingt-deux. En 1890, il y avait quarante banques au Canada; un champ assez vaste ouvert à la concurrence. En 1900, il y avait trente-six banques. En 1910, vingt-huit banques; en 1922 ou 1923, il y en avait dix-sept; et aujourd'hui il y en a onze. Quelle explication pouvez-vous donner des modifications des opérations de banques de ce pays?—R. Je dirais que c'est encore la meilleure preuve qu'une banque régionale ne répond pas adéquatement aux besoins du pays.

Q. Et dans votre opinion, est-il désirable que nous ayons un plus petit nombre de banques, et qu'un plus petit nombre serait plus utile?—R. Je ne dirais un nombre plus petit que celui qui existe à l'heure actuelle; mais je dirais que le nombre actuel de banques est bien plus apte à répondre aux exigences des affaires que les quarante banques, il y a quelques années.

Q. Pourquoi limitez-vous le nombre à onze?—R. Je ne limite pas le nombre.

Q. Pourquoi dites-vous que le nombre actuel est suffisant?—R. Je ne dis pas qu'il est plus que suffisant.

Q. Voulez-vous nous dire s'il existe une raison pour fixer un nombre, ou si le système de banque serait amélioré en changeant ce nombre?—R. Je crois que le système de banque s'ajustera au nombre de banques requises, et c'est ce que le système a fait.

Q. Croyez-vous qu'il y ait possibilité de diminuer encore le nombre des banques?—R. Je n'en sais absolument rien. Vous pouvez jugez de l'avenir aussi bien que je puis le faire M. Ladner.

Q. Etes-vous d'avis que l'existence d'une Banque de Réserve Fédérale, semblable à celle des Etats-Unis aurait une tendance à stabiliser, ou mieux d'asseoir solidement les petites banques au Canada?—R. Non.

Q. Vous croyez que ça n'aurait pas d'effet?—R. Non.

Q. Alors, monsieur Phipps, comment expliquez-vous qu'à la suite de la faillite de la *Home Bank*, des sommes considérables d'argent en dépôt dans les petites banques passèrent aux grandes banques?—R. Ce ne fut qu'un geste temporaire. Une Banque de Réserve Fédérale n'aurait pas empêché cela.

Q. Est-ce qu'une Banque de Réserve Fédérale aurait pour effet de solidifier les petites banques?—R. Non. Nous avons tout l'appui désirable en vertu de la Loi des Finances.

Q. Dans quelle mesure a-t-on recours à la Loi des Finances?—R. En autant qu'on en a besoin.

Q. Mais, on me dit que les recours y sont très limités?—R. Très limités. Il n'en serait pas autrement d'une Banque de Réserve Fédérale de réescompte.

Q. On m'informe que quatre des banques canadiennes contrôlent 70 pour cent du total des dépôts faits au Canada. Etes-vous au fait de cela?—R. Je n'ai pas fait ce calcul. C'est approximativement exact, je crois. Mais, je désire corriger immédiatement ma réponse. Les grandes banques ont en dépôt des sommes considérables de dépôts venant de l'étranger. J'ignore si vous avez tenu compte de cela.

Q. Pardon, mais je n'ai pas entendu votre réponse?—R. Les grandes banques reçoivent des sommes considérables de dépôts de l'étranger. J'ignore si vous avez tenu compte de ce fait.